



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 20 MARS 2014

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19 h, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame MARTINE DUROCHER, Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière est aussi présente à la séance.

ABSENCE : Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

Cette réunion extraordinaire fût convoquée, spécialement pour la demande de financement pour le poste de commandement à être acheminée au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire. Étant limité dans le temps, les membres du conseil renoncent au délai d'avis de deux jours.

2014-03-60

CONSIDÉRANT QUE

le service incendie de Fort-Coulonge recommande l'achat d'un poste de commandement et d'unité d'urgence en remplacement du véhicule datant de 1989;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal du village de Fort-Coulonge désire financer l'achat de ce poste de commandement et d'unité d'urgence par mode de crédit-bail pour la somme de 220 495.61 \$ (location-acquisition);

CONSIDÉRANT QUE

la date de livraison du véhicule est prévue pour le 11 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE

le crédit-bail sera d'une durée de 120 mois avec option d'achat de 1 \$ au taux fixe de 3.843 % pour 120 loyers de 2 208.91 \$ incluant les taxes tel que démontré au tableau en annexe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 220 495.61 \$ (incluant les taxes) répartis sur 10 ans selon les termes et conditions mentionnées dans le projet de crédit-bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1 (Annexe au bail à taux fixe)

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité à signer le crédit-bail et ainsi engager le crédit de la municipalité.

Adopté



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2014-03-61

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion est levée. (19H15)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER,
Directrice Générale/ Secrétaire-Trésorière

T:\Everyone\PROCÈS_VERBAUX\Min_ExtraOrd_22mars2014